

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3693

3 décembre 2014

SOMMAIRE

Airport Development Corporation S.à r.l.	177223	MT Topco S.à r.l.	177227
AnBeVir S.à r.l.	177227	Mytho S.A.	177228
Apache Finance Egypt I	177224	National Steel S.A.	177229
Apache Finance Egypt I	177223	Natitri S.à r.l.	177229
Apache International Finance II	177224	NB Investment Holdings S.à r.l.	177228
Benny Investments S.A.	177220	Nobeltext	177228
BGK Invest	177257	NT Participations S.à r.l.	177229
Celtos S.A.	177264	Omicron Asset Management S.à r.l.	177228
Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l.	177222	Omlod	177261
Forest Value Investment Management S.A.	177258	OTR S.à r.l.	177230
International Financial Data Services (Lu- xembourg) S.A.	177230	Paninvest Holding S.A.	177230
Interspazio Holding S.A.	177234	Paris 8	177230
Logiplat S.à r.l.	177260	Patmark S.A.	177220
Madison Point Holdings S.à r.l.	177235	PATRIZIA Real Estate Investment Mana- gement S.à r.l.	177231
MCP International Payment Solutions Holding s.à r.l.	177253	Pegasi S.A.	177233
Mediterranean Estate S.A.	177226	Petrosantander LuxCo2 S.à r.l.	177233
Metello Investments S.à r.l.	177225	ProLogis European Finance XX S.à r.l. ..	177232
Metropole International Hotel Group S.à r.l.	177218	Psoriaid S.A.	177218
MGN Participations	177226	Quatingo S.A.	177219
Middlesex JV S.à r.l.	177224	Sally SA SPF	177221
Middlesex Residential S.à r.l.	177225	Sof-10 Starlight 11 GBP S.à r.l.	177221
Morgan Stanley Eder S.à r.l.	177226	Stulz S.à r.l.	177222
MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	177227	Tarlux S.A.	177263
		Thegra Invest S.A.	177221
		UPC DTH S.à r.l.	177232
		Vostok S.à r.l.	177223
		Zwickau Arcaden Luxco	177225

Metropole International Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.265.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire à fait l'objet d'un changement:

La nouvelle adresse est la suivante: 4th Floor, Avantech Building, St Julian's Road, San Gwann, SGN 2805, Malta

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014172152/13.

(140197074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Psoriaid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.959.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GROFTON TRADING LTD, une société existant sous le droit des Iles Vierges Britannique, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, sous le numéro BC 211872,

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, résidant professionnellement au 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée du 15 septembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et l'unique actionnaire de la société PSORIAID S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 52.959 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 22 janvier 1996; Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 20 février 2003;

- que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille trois cent dix euros (31.310,- EUR) représenté par vingt-cinq mille deux cent cinquante (25.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante-six euros (956,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46959. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171489/59.

(140195918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Quatingo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.607.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUATINGO S.A., en liquidation, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 32.607, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 229 du 10 juillet 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire Kessler, prénommé, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1415 du 9 juillet 2010.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 478 du 21 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cent cinquante (2.150) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et onze cents (€ 53.297,11,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,

4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme QUATINGO S.A., en liquidation ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47162. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171497/65.

(140195617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177097/10.

(140202828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2013, déposé le 27 décembre 2013 sous la référence L130221249 et publié le 25 janvier 2014 au Mémorial C n° 231 sous la référence 2013181287/22

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 17 novembre 2014

- la cooptation de Monsieur Jean Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014177402/15.

(140203741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sally SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 173.842.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Eric BREUILLE, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SALLY S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 05 novembre 2014.

Pour: SALLY S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014171544/17.

(140195977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Sof-10 Starlight 11 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.566.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 5 novembre 2014 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l. dont le siège se situe 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 188512.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 7 GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014171558/19.

(140196018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Thegra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 143.483.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la société THEGRA INVEST S.A., a décidé à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Renouvellement et nomination de Monsieur Serge Jean HAMM, gestionnaire financier, né le 24 décembre 1961, à Thionville (France), demeurant à F-57190 Florange, 34, avenue des Tilleuls comme administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

2. Constatation de la fin des mandats des administrateurs suivants:

a. La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.619, ayant comme représentant permanent, Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry;

b. La société RESIDENCES LORRAINES S.A., établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.997, ayant comme représentant permanent, Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry;

lesquels mandats ont pris fin à la date de la tenue de l'assemblée générale en 2014.

3. Constatation de la fin des mandats des administrateurs délégués suivants:

a. La société ELODEE S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.619, ayant comme représentant permanent, Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry;

b. Monsieur Serge Jean HAMM, gestionnaire financier, né le 24 décembre 1961, à Thionville (France), demeurant à F-57190 Florange, 34, avenue des Tilleuls

lesquels mandats ont pris fin à la date de la tenue de l'assemblée générale en 2014.

4. Renouvellement du mandat du commissaire au comptes à savoir Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THEGRA INVEST S.A.

S. HAMM

Référence de publication: 2014171592/37.

(140195708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stulz S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 121.298.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Eliquo Water Deutschland GmbH, mit Sitz in D-61352 Bad Homburg von der Höhe, Seedammweg 55, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Bad Homburg vor der Höhe unter Nummer HRB 12944,

hier vertreten durch Me Namik Ramic, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund beigefügter Vollmacht, alleiniger Gesellschafter der Stulz S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 2, Op Huefdreich, L-6871 Wecker, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer, mit dem damaligen Amtssitz in Remich, Grossherzogtum Luxemburg, am 30. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2278 vom 6. Dezember 2006.

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle hundertfünfundzwanzig (125) ausgegebenen Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Über folgende Punkte soll nachfolgend Beschluss gefasst werden:

A. Änderung des Namens der Gesellschaft in „Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l.“ und entsprechende Änderung des Artikels 3 der Satzung, der wie folgt lauten soll:

„ **Art. 3.** La société prend la dénomination de „Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l.“

Folgende Entscheidung wurde durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Einzigter Beschluss

Es wird beschlossen, den Namen der Gesellschaft in „Eliquo Stulz Luxembourg S.à r.l.“ abzuändern und Artikel 3 der Satzung wie in Punkt A der Tagesordnung dargelegt, entsprechend abzuändern.

WORUEBER Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. RAMIC und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47611. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. November 2014.

Référence de publication: 2014171574/38.

(140195613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Vostok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 132.451.

—
Veillez noter que le gérant Cyan S.à.r.l ainsi que l'associé Tarragona S.A. résident professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour Vostok S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014171612/14.

(140195894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Airport Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.187.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 5 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard Brekelmans, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014171662/17.

(140197077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Apache Finance Egypt I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.306.

—
Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 20 août 2014 que Monsieur Thomas P. Chambers a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 19 août 2014.

Il est décidé de nommer Monsieur Alfonso Leon, né 8 août 1976 à Barcelone, Espagne et résidant professionnellement au 2000 Post Oak, Suite 100, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de type A de la Société avec effet au 19 août 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jon W. Sauer, comme gérant de type A de la Société;
- Alfonso Leon, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société; et
- Emmanuel Natale, comme gérant de type B de la Société.

Le 5 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014171670/21.

(140196363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Apache Finance Egypt I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.306.

Il résulte de la lettre de démission datée du 17 octobre 2014 reçue de Monsieur Alfonso Leon qu'il n'est plus gérant de type A de la Société avec effet au 9 octobre 2014.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jon W. Sauer, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société; et
- Emmanuel Natale, comme gérant de type B de la Société.

Le 6 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014171671/17.

(140196629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Apache International Finance II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.952.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 20 août 2014 que Monsieur Thomas P. Chambers a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 19 août 2014.

Il est décidé de nommer Monsieur Alfonso Leon, né 8 août 1976 à Barcelone, Espagne et résidant professionnellement au 2000 Post Oak, Suite 100, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de type A de la Société avec effet au 19 août 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jon W. Sauer, comme gérant de type A de la Société;
- Alfonso Leon, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société; et
- Emmanuel Natale, comme gérant de type B de la Société.

Le 5 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014171676/21.

(140196364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014172153/14.

(140197007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014172154/14.

(140196986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Metello Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 150.863.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 octobre 2014:

1. la démission du Gérant:

- Hermanus R. W. Troskie, avec adresse à 56, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;

2. la nomination du Gérant:

- Victoria Management Services S.A, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014172151/18.

(140197094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Zwickau Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.926.

En date du 7 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, France ayant pour adresse professionnelle 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Il est aussi à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- (i) Daniel Boone;
- (ii) Jean-Philippe Gachet;
- (iii) Tony Roy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014178152/21.

(140204206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Mediterranean Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.299.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 29 octobre 2014

Il est pris note du changement d'adresse du commissaire aux comptes Chester & Jones Sarl, au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes Chester & Jones a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014172174/14.

(140196864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

MGN Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 42, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.509.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juillet 2014

4^{ème} Résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019 la société K&K Solutions s.a., n° RC SL B 55758, et ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy; représentée par son administrateur-délégué, Madame Kaffmann Marie-Jeanne, née le 13/09/1954 à Bettembourg demeurant au L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2014172196/15.

(140196370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Morgan Stanley Eder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.078.

—
Il résulte des résolutions signées prises par l'associé unique de la Société datant du 17 octobre 2014 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jorge Iragorri Rizo en tant que gérant de la Société avec effet au 08 octobre 2014; et

- de nommer en tant que nouveau gérant de la Société, pour une durée illimitée et avec effet immédiat au 17 octobre 2014, Monsieur Stephan Koch, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* TMF Corporate Services S.A.;

* Monsieur Jacob Mudde.;

* Monsieur Young Chun Lee;

* Madame Patricia Anne Morrison; ainsi que

* Monsieur Stephan Koch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014172203/26.

(140197176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

AnBeVir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 14/11/2014.

Référence de publication: 2014176676/10.

(140202686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

MT Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.881.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 septembre 2014, que l'associé de la Société, BRE/ Europe 7Q S.à r.l., a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) German Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.322, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. German Holdings VII S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014172211/19.

(140197026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.878,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 octobre 2014

En date du 13 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Stefan KOCH, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 37, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ian McMAHON
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN
- Monsieur Paul MOUSEL
- Monsieur Benjamin Jonathan James WALKER
- Monsieur Stefan KOCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2014172208/23.

(140196928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Nobeltex, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.204.

—
Extrait des Résolutions prises par le conseil de gérance en date du 5 novembre 2014

Les gérants ont pris la décision de transférer le siège social de la Société du 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et ce avec effet en date du 5 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172218/12.

(140196490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

NB Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.548.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014172222/12.

(140197252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Mytho S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.536.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 novembre 2014

Est nommé administrateur:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172213/15.

(140197051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Omicron Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 174.746.

—
Il résulte d'un contrat de transfère des parts sociales signé en date du 07 mars 2014 que:

1) MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 24 Avenue Marie Thérèse, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165046, cède la totalité des 500 parts sociales de Omicron Asset Management S.à r.l. à la société Nanuk Commodity Trading Limited 9, Seagrave Road, Londres, SW6 1 RP, Royaume-Uni.

2) et MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial ne détient plus de parts sociales dans Omicron Asset Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014172229/15.

(140196903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Natitri S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.248.

Suite au contrat de cession conclu en date du 31 août 2014 entre Private Trustee SA agissant en qualité de «The IOP LUS TRUST» et SOPARFI CAPITAL S.A., il résulte que PRIVATE TRUSTEES S.A., Luxembourg, a transféré à la société de droit de Panama, dénommée SOPARFI CAPITAL S.A., ayant son siège social à Marbella, Panama, inscrite au RCS de Panama sous le numéro 795241, -100- (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune de la société NATITRI S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATITRI S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée de Titrisation

Signature

Référence de publication: 2014177839/17.

(140203221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

NT Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.370.

Il est à noter que suite au transfert des parts sociales effectué le 28 octobre 2014, l'associé unique de NT Participations S.à r.l. est désormais le suivant:

Monsieur Dany Achille NOUNKEU TCHOUNKEU

Né le 11 avril 1986 à Yaoundé (Cameroun)

Domicilié au 5 rue Duplaa

F-64000 PAU (France) 500

TOTAL 500 parts sociales

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014172228/18.

(140196893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

National Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 22 octobre 2014:

1. que la démission de Mr. Mario Cohn et en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 22 octobre 2014;
2. que Mr. Jean-Marc McLean avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau administrateur avec effet au 22 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017;
3. que la démission de Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31 juillet 2012;
4. que Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 juillet 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172214/19.

(140196972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Paris 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 7, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS 8

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014172274/12.

(140196483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.997.

La liste des signatures autorisées ayant pour effet d'engager la société International Financial Data Services (Luxembourg) S.A. avec siège social à Luxembourg, 47, Avenue JF Kennedy L-1855, vis-à-vis des tiers, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178550/13.

(140204421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

OTR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 123.756.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 septembre 2014

Quatrième résolution:

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTR S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2014172257/14.

(140196556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Paninvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.533.

Suite à la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 20/10/2014, avec effet au 01/01/2013, il y a lieu de rayer son inscription auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

PANINVEST HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014172273/15.

(140196341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.218.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum,
ist erschienen:

„PATRIZIA Immobilien AG“, eingetragen im Handelsregister B unter der Nummer 19478, geschäftsansässig Fuggers-
trasse 26, D-86150 Augsburg,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,
aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Augsburg, am 21. Oktober 2014.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") von "PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l." eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 177.218 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner vom 10. Mai 2013 gegründet und deren Satzung am 6. Juni 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 1332, Seite 63915 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung wurde zuletzt geändert durch Urkunde vom 09. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial am 20. September 2014 unter Nummer 2552, Seite 122.493.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärung der Alleingeschafterin schriftlich zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, den Gesellschaftszweck der Satzung nach Maßgabe der Voraussetzungen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

"Gegenstand der Gesellschaft ist, im Einklang mit Artikel 125-2 des Luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010") die Auflegung und Verwaltung luxemburgischer und ausländischer alternativer Investmentfonds ("AIFs") im Sinne des Luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (das "AIFM Gesetz"). Die Gesellschaft handelt als Verwalter alternativer Investmentfonds ("AIFM") in Sinne des AIFM Gesetzes und kann insofern die Tätigkeiten nach Annex I des AIFM Gesetzes im weitesten Sinne ausüben (Portfolio- und Risikomanagement für AIFs sowie administrative Tätigkeiten, Vertrieb und Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten eines AIF). In diesem Zusammenhang und im Rahmen der ihr verliehenen Lizenz kann die Gesellschaft, sofern anwendbar, auch Tätigkeiten nach Artikel 125-2 des Gesetzes von 2010 erbringen.

Die Gesellschaft kann sämtliche mit der Verwaltung und dem Vertrieb von AIFs verbundenen Tätigkeiten ausüben. Sie kann insbesondere für die AIFs Verträge abschließen, jegliche für die AIFs zulässigen Vermögensgegenstände einschließlich von Wertpapieren und Immobilien ankaufen, verkaufen, tauschen oder aushändigen, Eintragungen in Aktien-, Schuldner- oder Gesellschafterregistern von Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften im eigenen oder fremden Namen veranlassen und im Namen der AIFs und im Namen von deren Anteilsinhabern oder Aktionären sämtliche Rechte und Vorrechte ausüben, insbesondere die mit den von den AIFs Vermögensgegenständen verbundenen Stimmrechte. Die Gesellschaft kann darüber hinaus für die von ihr verwalteten oder künftig verwalteten AIFs direkte oder indirekte Tochtergesellschaften gründen und/oder Aktien bzw. andere Wertpapiere an solchen Tochtergesellschaften für die AIFs erwerben. Die vorstehend genannten Rechte sind nicht abschließend, sondern lediglich deklaratorisch.

Zusätzlich und im Rahmen und unter den Bedingungen Luxemburger Rechts kann die Gesellschaft für die von ihr verwalteten AIFs die folgenden Operationen durchführen:

- Darlehen oder Kreditlinien in jeglicher Form aufnehmen;
- jegliche Art von Eigenkapital, Schuldtiteln, Bargeld und bargeldgleichen Instrumenten vorschließen, verleihen oder einzahlen; und
- jegliche Art von Garantie, Pfandrecht oder andere Sicherheiten geben oder bestellen, jeweils im Rahmen des geltenden Luxemburger Rechts.

Die Gesellschaft darf ihre eigenen Vermögenswerte im Rahmen der gesetzlichen Vorgaben anlegen. Die Gesellschaft kann schließlich sämtliche Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt mit ihrem Gegenstand verbunden sind und/oder

die sie in diesem Zusammenhang für notwendig oder für nützlich erachtet, sofern sie sich im weitest möglichen Rahmen des AIFM Gesetzes und Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 bewegt."

WORÜBER PROTOKOLL in Luxemburg an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. Oktober 2014. Relation: EAC/2014/14347. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014172277/67.

(140196222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

à modifier: L'associé unique de la société est ProLogis European Holdings XX S.à r.l. immatriculé au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro: B138318.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XX S.à r.l.	1,843,273 parts
Total	1,843,273 parts sociales

Le 06 novembre 2014.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2014172271/18.

(140197129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.400,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 5 novembre 2014

Les associés prennent acte des démissions de M. Patrick Frawley et de M. Michal Kristufek de leur fonction de gérant de la Société, avec effet au 15 novembre 2014.

Conseil de gérance

En date du 5 novembre 2014, les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société, avec effet au 15 novembre 2014, et pour une durée indéterminée:

- Simone Reisewitz, née le 23 septembre 1971 à Oberhausen, Allemagne, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-duché de Luxembourg, gérant.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Michael Lee, gérant; et

- Simone Reisewitz, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UPC DTH S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014178936/23.

(140205066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Petrosantander LuxCo2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.496.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.280.

—
Extrait de la réunion du conseil de gérance de la société tenue en date du 25 août 2014

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance de la Société qui s'est tenue le 25 août 2014 que la décision suivante a été prise:

- Notification au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg du transfert de 494.760 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, toutes enregistrées avec une valeur nominale de 100,- USD (cent Dollars) chacune, de la société PETROSANTANDER HUNGARY GROUP FINANCING LLC à la société PETROSANTANDER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.668, suite à la liquidation de PETROSANTANDER HUNGARY GROUP FINANCING LLC en date du 26 septembre 2013.

Les parts sociales de PETROSANTANDER LUXCO2 S.à r.l. sont dès lors détenues comme suit:

- 200 (deux cents) parts sociales ordinaires et
- 494.760 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A

détenues par PETROSANTANDER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Victor Low / Jean-Michel Hamelle

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014172284/27.

(140196344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Pegasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.845.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société, «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employé privé, avec adresse professionnelle au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

ci-après désignée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2014,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société dénommée «PEGASI S.A.» (la «Société»), une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143 845, établie et ayant son siège social au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, a été constituée suivant un acte notarié dressé en date 09 décembre 2008, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 janvier 2009, sous le numéro 162 et page 7759 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en quatre (4) actions ordinaires d'une valeur nominale de sept mille sept cent cinquante euros (7'750.- EUR) chacune, chaque action se trouvant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «PEGASI S.A.» et qu'en tant actionnaire il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, soit au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à payer tous les frais résultant du présent acte.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014172281/54.

(140196651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Interspazio Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.430.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2014

L'assemblée décide, à l'unanimité, de domicilier la société et de fixer son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Luc HANSEN, de son mandat d'administrateur et de Monsieur Gianguido CALIGARIS de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué en date du 13 décembre 2013.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9 rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172962/27.

(140197415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Madison Point Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.914.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of October,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Madison Point Partnership, LP, a limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the register of limited partnerships of Cayman-Islands under number MC-75015, acting through its general partner Madison Point Management Ltd (the "Sole Shareholder")

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 24 October 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declares that it currently holds all the twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each of Madison Point Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of Luxembourg under the number B 187.914 by a deed enacted by the undersigned notary, on June 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2239 dated on August 22, 2014 (the "Company").

The appearing party, duly represented, being the sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

Agenda

1. To reduce the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of one euro (EUR 1) to one euro cent (EUR 0.01).

2. To create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolution on item 5 of this agenda.

3. To reclassify the existing two million five hundred thousand (2,500,000) shares of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the Company's share capital with an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), in order to raise it from its current amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000), divided into two million five hundred (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), divided into (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ix) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (x) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

5. To issue one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares so as to raise the total number of shares to twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

6. To accept the subscription by the Sole Shareholder to and payment of the new shares so issued as specified under item 5. plus a share premium above in the amount of one million thirteen thousand seven hundred twelve euros (EUR 1,013,712) by a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of one million one hundred thirteen thousand seven hundred twelve euros (EUR 1,113,712).

7. To amend and restate the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).

8. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reorganise the Company's issued share capital as follows:

The Sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, to amend the number of shares in issue so that the Company's share capital of twenty five thousand euros (EUR 25,500.-) shall be divided into two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder acknowledged that further to the above mentioned reorganisation of the share capital Madison Point Partnership, LP will hold two million five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company and to reclassify the existing two million five hundred thousand (2,500,000) shares of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), in order to raise it from its current amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000), divided into two million five hundred (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), divided into (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (iii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (iv) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (v) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (vi) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (vii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (viii) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (ix) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), (x) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVED to issue one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares, one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares so as to raise the total number of shares to twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared that it subscribed to the new shares so issued and fully paid the above capital increase plus a share premium by a contribution in cash of an aggregate amount of one million one hundred thirteen thousand seven hundred twelve euros (EUR 1,113,712.-).

The total amount of one million one hundred thirteen thousand seven hundred twelve euros (EUR 1,113,712.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from said contribution in cash (i) an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital accounts of the Company (each time the aggregate nominal value of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share capital account of such class) and (ii) the remainder to the share premium accounts of all classes of shares of the Company in equal proportions (being an amount of one hundred one thousand three hundred seventy-one euros and twenty euro cents (EUR 101,371.20) for each share premium account of the Company).

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVED to amend and restate the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Madison Point Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Niederanven. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to repurchase its shares, set off net losses and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase

and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be repurchased, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members.

It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote. However, any decision to dispose of property of the Company with an aggregate fair market value exceeding 25% of the fair market value of all of the Company's assets shall require approval of at least one Class A Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such any other location as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by Law (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.6%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.8%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1.00%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point two per cent (1.2%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point four per cent (1.4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point six per cent (1.6%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive preferential dividend distributions with respect to such year in an amount of one point eight per cent (1.8%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any preferential dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution and always in compliance with the provisions of Article 24 above.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Chapter VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be repurchased/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 24 of these Articles.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Madison Point Partnership LP, une société en commandite existante sous les lois des Iles Caymans ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, enregistrée auprès du registre des sociétés en commandite des Iles Caymans sous le numéro MC-75015, agissant par son general partner Madison Point Management Ltd (l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 octobre 2014, qui après signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) de Madison Point Holdings S.à. r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.914 suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2239 daté du 22 août 2014 (la "Société").

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur nominale actuelle de un euro (EUR 1) à un euro cent (EUR 0,01).

2. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, désignées Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission pour chaque classe conformément aux termes et conditions comme indiqué dans les statuts de la Société à adopter à la résolution du point 5 de cet agenda.

3. Reclassification des deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe A et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) afin d'augmenter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe A, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe B, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe C, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe I, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune.

5. Emission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe C, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe I, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et portant droits à dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

6. Souscription par l'Associé Unique aux nouvelles parts sociales émises comme décrit sous point 5. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million treize mille sept cent douze euros (EUR 1.013.712) par un apport en numéraire par l'Associé Unique pour un montant total d'un million cent treize mille sept cent douze euros (EUR 1.113.712).

7. Modification et refonte des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions à adopter sous les points ci-dessus; et

8. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réorganiser le capital social de la Société comme suit:

L'Associé Unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur nominale actuelle de un euro (EUR 1.-) à un euro cent (EUR 0,01) chacune et par conséquent de modifier le nombre de parts sociales émises afin que le capital de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) soit divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

L'Associé Unique a reconnu que suite à la réorganisation mentionnée ci-dessus Madison Point Partnership, LP détiendra deux millions cinq cent mille (2.500.000) ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, désignées Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J et un compte de prime d'émission pour chaque classe conformément aux termes et conditions comme indiqué dans les statuts modifiés et refondus de la Société et de reclassifier les deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe A et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) afin d'augmenté son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe A, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe B, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe C, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe I, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe C, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe D, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe E, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe F, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe G, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe H, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe I, un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et portant droits à dividendes à compter du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Souscription - Paiement

Enfin, l'Associé Unique, prénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a alors déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales et de payer intégralement l'augmentation du capital social par apport en numéraire d'un montant total d'un million cent treize mille sept cent douze euros (EUR 1.113.712).

Le montant total d'un million cent treize mille sept cent douze euros (EUR 1.113.712) est à libre disposition de la Société, preuve du paiement intégral a été donnée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer dudit apport en numéraire (i) un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises aux comptes de capital social de la société (toujours la valeur nominale intégrale des parts sociales émises sous une certaine classe des parts sociales à allouer aux comptes du capital social de ladite classe) et (ii) le reste aux comptes de prime d'émission de toutes les classes des parts sociales de la Société dans des proportions égales (représentant un montant de cent un mille trois cent soixante-et-onze euros et vingt euro cents (EUR 101.371,20) pour chaque compte de prime d'émission de la Société).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Madison Point Holdings S.à. r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Niederanven. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à cinq vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales avec une valeur nominale de un euro cent (EUR 0.01) chacune, comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") entièrement souscrites et libérées;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") entièrement souscrites et libérées;

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") entièrement souscrites et libérées; et

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et

(ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et de l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associé à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. Sauf qu'en son absence n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant comme autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante. Cependant, toute décision de disposer de la propriété de la Société

avec une valeur de marché excédant 25% de la valeur de marché de tous les biens de la Société requiert l'approbation d'au moins un gérant de catégorie A.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou le cas échéant, par le Gérant unique. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet dans la limite des dispositions légales.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de

grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule six pour cent (0,6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de zéro virgule huit pour cent (0,8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule deux pour cent (1,2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule quatre pour cent (1,4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule six pour cent (1,6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende préférentiel sur l'année en question d'un montant de un virgule huit pour cent (1,8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, puis,

- les porteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le solde restant de toute distributions de dividende préférentiel.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe I).

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte sont estimés approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50273. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173053/1025.

(140197283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

MCP International Payment Solutions Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.955,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.461.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mediterra Capital Partners I, LP, registered as a limited partnership in England, under the limited Partnerships Act 1907 with number LP014244, whose principal place of business is at Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, acting through its general partner Mediterra Capital Partners GP, LP, registered with the Registrar of Limited Partnerships at Companies House in Edinburgh under number 8498, the latter acting in turn through its general partner Mediterra Capital Management Limited, registered with the Guernsey Registry under number 52755 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of MCP International Payment Solutions Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.461 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 24 November 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") dated 15 March 2012 number 688.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 21 December 2012, published in the Memorial C on 13 March 2013 number 612.

II.- The 16,800 (sixteen thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,155 (two thousand one hundred fifty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 16,800 (sixteen thousand eight hundred Euro) to EUR 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five Euro) by the issuance of 2,155 (two thousand one hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 19,397 (nineteen thousand three hundred ninety-seven Euro) payable on the share premium account of the Company, out of

which an amount of EUR 216 (two hundred sixteen Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Mediterra Capital Partners I, LP of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,155 (two thousand one hundred fifty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 16,800 (sixteen thousand eight hundred Euro) to EUR 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five Euro) by the issuance of 2,155 (two thousand one hundred fifty-five) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 19,397 (nineteen thousand three hundred ninety-seven Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 216 (two hundred sixteen Euro) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

Valuation

The Contribution is valued at an aggregate amount of EUR 21,552 (twenty-one thousand five hundred fifty-two Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 16 October 2014 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Murat Erkurt, residing professionally at Heritage Hall Le Marchant Street St Peter Port Guernsey GY1 4HY, category A manager;
- b) Mr. Frank Werner Pletsch, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;
- c) Mr. Gérard Bruno Birchen, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Mediterra Capital Partners I, LP: 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five) shares.

The notary acts that the 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at EUR 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five Euro) divided into 18,955 (eighteen thousand nine hundred fifty-five) shares of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre, sous la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (the "Limited Partnerships Act 1907") sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activité sis à Heritage Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HY, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Partners GP, LP, immatriculé auprès du registre des sociétés ("Companies House") à Edimbourg sous le numéro 8498, ce dernier agissant à son tour par l'intermédiaire de son associé commandité Mediterra Capital Management Limited immatriculé auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 52755 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de "MCP International Payment Solutions Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.461 (la "Société"), constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") en date du 15 mars 2012 numéro 688.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C le 13 mars 2013, numéro 612.

II. - Que les 16.800 (seize mille huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.155 EUR (deux mille cent cinquante-cinq Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 16.800 EUR (seize mille huit cents Euros) à 18.955 EUR (dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq Euros) par l'émission de 2.155 (deux mille cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales avec une

valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 19.397 EUR (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 216 EUR (deux cent seize Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Mediterra Capital Partners I, LP des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique (i) renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée, (ii) reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, (iii) considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, (iv) accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.155 EUR (deux mille cent cinquante-cinq Euros) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 16.800 EUR (seize mille huit cents Euros) à 18.955 EUR (dix huit mille neuf cent cinquante-cinq Euros) par l'émission de 2.155 (deux mille cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 19.397 EUR (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 216 EUR (deux cent seize Euros) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 21.552 EUR (vingt-et-un mille cinq cent cinquante-deux Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'Apport datée du 16 octobre 2014, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Murat Erkurt, demeurant professionnellement à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey GY1 4HY, gérant de catégorie A;

b) M. Frank Werner Pletsch, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

c) M. Gérard Bruno Birchen, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Mediterra Capital Partners I, L.P.: 18.955 (dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que les 18.955 (dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

" **Art. 8.** Le capital est fixé à 18.955 EUR (dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq Euros), divisé en 18.955 (dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune."

Aucune autre modification n'est à porter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014173075/224.

(140197946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

BGK Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 178.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 octobre 2014

Monsieur Pascal Keirse présente sa démission du poste de gérant de la Société. L'assemblée décide d'accepter cette démission.

Le nombre des gérants de la Société est maintenant fixé à 2.

L'assemblée confirme les mandats des gérants suivants et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel BASTIN, agent immobilier, né à Namur (Belgique), le 7 septembre 1965, domicilié à B-6700 Arlon, 236, chemin des Espagnols.

Monsieur Christophe GAUBERT, agent immobilier, né à Metz (France), le 29 avril 1970, domicilié à F-57280 Maizières-Lés-Metz, 17, rue Laurent Charles Maréchal.

La Société se trouve valablement engagée en toute circonstance par la signature d'un seul gérant pour les opérations d'un montant inférieur à 2.500 € (deux mille cinq cents euros) et par la signature conjointe des deux gérants pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 2.500 € (deux mille cinq cents euros).

Michel BASTIN / Christophe GAUBERT / Pascal KEIRSE

Le Président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2014177407/21.

(140203174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Forest Value Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.382.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the shareholders of Forest Value Investment Management S.A., a public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed notary, on November 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3032 of December 29, 2008, for which a rectificatif was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333 of February 16, 2009 and the articles of incorporation of which were amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed notary, on 25 January 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 671 of 14 March 2012.

The Extraordinary General Meeting was opened at 11:30 am, Luxembourg time, under the chairmanship of Mrs Nathalie Berck, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Camille Delacoute, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Michèle Kemp, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is to act as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Fund").

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose and may notably carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund, including in particular acting as manager of subsidiaries of the Fund."

2. Miscellaneous.

II. All the shares being registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 4 September 2014.

III. The names of the shareholders present at the Extraordinary General Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Extraordinary General Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed *ne varietur* by the members of the board of the Extraordinary General Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the present deed.

IV. Pursuant to the attendance list, shareholders holding together one hundred per cent (100%) of the shares of the Company are present or represented at the Extraordinary General Meeting.

V. In accordance with the provisions of article 16 of the articles of incorporation of the Company and article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the quorum of at least one half of the share capital is required to deliberate on each item of the agenda and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least eighty-five percent (85%) of the votes validly cast at the Extraordinary General Meeting.

VI. The Extraordinary General Meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After having duly deliberated on the items of the agenda, the Extraordinary General Meeting took the following resolution and requested the officiating notary to record as follows:

Sole Resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“The purpose of the Company is to act as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) of Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as an umbrella specialised investment fund (société d’investissement à capital variable -fonds d’investissement spécialisé à compartiments multiples) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (hereinafter the “Fund”).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose and may notably carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund, including in particular acting as manager of subsidiaries of the Fund.”.

Vote(s) in favour: 2,250,000

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 0

The resolution is consequently adopted.

There being no further business before the Extraordinary General Meeting, the Extraordinary General Meeting was closed.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, first names and professional addresses, the said persons signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée Générale Extraordinaire») des actionnaires de Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3032 du 29 décembre 2008, dont un rectificatif a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 en date du 16 février 2009; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, en date du 25 janvier 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 14 mars 2012.

L’Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 11 heures 30, heure luxembourgeoise, sous la présidence de Madame Nathalie Berck, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Camille Delacoute, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Kemp, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’Assemblée Générale Extraordinaire ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d’acter que:

I. L’ordre du jour de l’Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l’article 4 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“L’objet de la Société est d’agir en tant qu’associé commandité et gérant de Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d’investissement à capital variable sous la forme d’un fonds d’investissement spécialisé à compartiments multiples constituée sous la forme d’une société en commandite par actions selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Fonds»).

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l’accomplissement de son objet et pourra notamment exercer toutes activités en rapport avec la gestion, l’administration et la promotion du Fonds, y compris en particulier d’agir en qualité de gérant des filiales du Fonds.».

2. Divers.

II. Les actions étant toutes nominatives, des convocations ont été envoyées par courrier recommandé à chaque actionnaire nominatif le 4 septembre 2014.

III. Les noms des actionnaires présents à l’Assemblée Générale Extraordinaire ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d’actions détenu par chaque actionnaire sont renseignés

sur une liste de présence, laquelle liste, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations seront paraphées et paraphées par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et par le notaire et resteront annexées, de la même façon, au présent acte.

IV. Conformément à la liste de présence, des actionnaires détenant ensemble cent pour cent (100%) des actions de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société et de l'article 67-1 (2) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le quorum d'au moins la moitié du capital social est requis pour délibérer sur chaque point à l'ordre du jour et la résolution sur chaque point à l'ordre du jour doit être approuvée par le vote affirmatif d'au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des votes valablement exprimés à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

VI. L'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions relativement à tous les points à l'ordre du jour.

Après avoir dûment délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté la résolution suivante et a requis le notaire instrumentant de bien vouloir acter ce qui suit:

Résolution unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constituée sous la forme d'une société en commandite par actions selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Fonds»).

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet et pourra notamment exercer toutes activités en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds, y compris en particulier d'agir en qualité de gérant des filiales du Fonds.»

Vote(s) en faveur: 2.250.000

Vote(s) contre: 0

Abstention(s): 0

La résolution est par conséquent adoptée.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom et adresse professionnelle, les comparants ont, ensemble avec le notaire, signé le présent acte.

Signé: N. BECK, C. DELACOUTE, M. KEMP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176092/158.

(140201643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Logiplat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172104/9.

(140197216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Omlod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8023 Strassen, 17, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 191.736.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Touria LAHNA, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant au 17, rue du Genêt, L-8023 Strassen.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet principal d'élaborer, d'opérer et/ou de commercialiser tout concept de produits ou de services, en direct ou en sous-traitance, auprès de toute cible à caractère professionnel ou grand public, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privées d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «OMLOD».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à toutes les parts sociales et les a libéré en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément:

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Madame Touria LAHNA, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant au 17, rue du Genêt, L-8023 Strassen.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 17, rue du Genêt, L-8023 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LAHNA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15172. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014175563/148.

(140201059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Tarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176555/10.

(140202137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Celtos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.609.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "UNITAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 10404,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Celtos S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68609, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 18 mai 1999;

b) Que le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. LAC/2014/51935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175200/52.

(140201100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.